

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VENDRES

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Vendres ainsi que sur la modification du périmètre délimité des abords des remparts du Château de Vendres qui se déroulera :

- pendant 34 jours consécutifs, soit du vendredi 13 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020
- à la Mairie de Vendres aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Monsieur Bernard DEWINTRE, militaire retraité, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête (élaboration du PLU, modification du périmètre délimité des abords des remparts du Château, avis de l'autorité environnementale et des Personnes Publiques Associées), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie, 1 place du 14 Juillet, pendant la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie précités. Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de Monsieur Fabien CORONAS, responsable du service urbanisme.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en Mairie de Vendres suivant les horaires d'ouverture précités et sur le site internet de la commune sur le lien suivant : <https://www.vendres.com/Urbanisme.php#PLU>. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visé à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Vendres 1 place du 14 Juillet 34350 Vendres
- Par voie électronique sur le site internet de la commune au lien suivant www.vendres.com onglet « CONTACT ». Ces observations, après visa du commissaire enquêteur seront retranscrites sur le registre d'observations papier déposé en Mairie
- Auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie :
 - Vendredi 13 décembre 2019 de 9h à 12h
 - Vendredi 3 janvier 2020 de 14h à 18h
 - Mercredi 15 janvier 2020 de 14h à 18h

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Dans le mois suivant à l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et ses conclusions motivées dont les copies seront déposées à la Mairie pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une publication sera également faite sur le site Internet de la Mairie sur le lien ci-après : <https://www.vendres.com/Urbanisme.php#PLU>

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que sur la modification du périmètre délimité des abords des remparts du Château de Vendres.

Le Maire